

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 705 AUTORISANT LES TRAVAUX
POUR L'AMÉNAGEMENT DU 1400, RUE SAINT-ANTOINE
AFIN D'Y IMPLANTER DES TOILETTES ET DES ESPACES
DÉDIÉS AU MARCHÉ PUBLIC POUR UN COÛT DE
2 655 600 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 655 600 \$**

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'autoriser l'exécution de travaux pour l'aménagement de l'immeuble situé aux 1400, rue Saint-Antoine et 400-404, avenue Saint-Simon, visant notamment à relocaliser les toilettes publiques ainsi que les salles mécanique et d'entreposage dédiées au Marché public;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 août 2023;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, le présent règlement sera soumis à la procédure d'enregistrement conformément à l'avis public devant paraître à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour l'aménagement de l'immeuble sis au 1400, rue Saint-Antoine, afin d'y implanter des toilettes publiques et des espaces dédiés au Marché public.
2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 655 600 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus pour les fins du présent règlement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Service des travaux publics, en date du 12 juillet 2023, annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 655 600 \$, sur une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Le Conseil autorise le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et le directeur du Service des finances, ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistant-trésorier et chef de la Division comptabilité, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement, le tout sous réserve de l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 octobre 2023.

Le Maire,

André Beauregard

La Greffière,

Crystal Poirier

Maître de l'ouvrage Ville de Saint-Hyacinthe 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 5B2	Date	Estimation / Projection
	2023-07-12	Dossier Architecte no 22-03855

Estimation no	Pour soumission
----------------------	------------------------

Projet:
REGENERATION DU BATIMENT, 1400 RUE ST-ANTOINE

Notes;
L'estimation budgétaire est basée sur l'expérience de la firme et sur des comparatifs semblables. Il s'agit donc d'hypothèses concernant les conditions de chantier, moyens et méthodes mise en œuvre par entrepreneur, l'importance et le coût de la main d'œuvre, de l'équipement et des matériaux que celui-ci emploiera, ses méthodes pour déterminer les prix et les conditions de marché, ainsi que les autres facteurs sur lesquels il n'a aucun pouvoir. Étant donné la notion d'hypothèse, il est impossible de garantir l'exactitude des opinions émises sur les coûts à prévoir par les firmes.

Les montants ont comme année de référence : 2023

Sous-total des travaux de construction	2,007,476.08 \$
Enveloppe budgétaire provisoire (10%)	200,747.61 \$
Sous-total (avant taxes)	2,208,223.69 \$
TPS 5%	110,411.18 \$
TVQ 9,975%	220,270.31 \$
Coût des travaux complets (Taxes incluses)	2,538,905.18 \$

Architecte Boulianne Charpentier Architectes	
Nom du Signataire Vincent Boulianne, Architecte	
Signature	

BUDGET TOTAL	2 007 476,08 \$
DIVISION 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES	456 764,92 \$
BCA Conteneur	3 914,40 \$
BCA Surintendant	37 862,50 \$
BCA Démolition de décontamination du bâtiment - Construction Vinca	113 441,28 \$
BCA Assurance chantier	6 990,00 \$
BCA Roulotte de chantier	2 796,00 \$
BCA Toilette de chantier	699,00 \$
BCA Nettoyage	4 660,00 \$
BCA Caution d'exécution	1 257,04 \$
BCA Mobilisation de chantier et usage de la rue	23 300,00 \$
BCA Administiration et profit de l'entrepreneur	261 844,71 \$
DIVISION 2 - DÉMOLITION ET AMÉNAGEMENT DU TERRAIN	161 345,14 \$
BCA Enlèvement des portes	582,50 \$
BCA Enlèvement des fenêtres	932,00 \$
BCA Démolition mur extérieur	5 424,24 \$
BCA Enlèvement de la brique existante	5 825,00 \$
HBGC Travaux de civil	148 581,40 \$
DIVISION 3 - BÉTON	216 996,40 \$
HBGC Béton	216 996,40 \$
DIVISION 4 MAÇONNERIE	48 464,00 \$
BCA Réparation de la maçonnerie (obturation, réparation, etc.)	23 300,00 \$
BCA Rejointoiement de la maçonnerie	25 164,00 \$
DIVISION 5 MÉTAUX	12 415,00 \$
BCA Escalier et main courante au mur et rampe d'accès	11 250,00 \$
BCA Échelle de service intérieur avec palier	1 165,00 \$
DIVISION 6 BOIS ET PLASTIQUES	194 585,87 \$
HBGC Charpente de bois et d'acier	189 343,37 \$
BCA Parapet de toiture	5 242,50 \$
DIVISION 7 ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ	120 728,36 \$
BCA Membrane auto-collante	302,90 \$
BCA Isolant en vrac - fibre cellulosique (toiture)	10 485,00 \$
BCA Recouvrement de panneau de type Camemat	15 595,86 \$
BCA Uréthane giclé 1" et enduit thermique	16 752,70 \$
BCA Parement en déclin de bois d'ingénierie	4 170,70 \$
BCA Céramique mural (SDB publique)	10 050,00 \$
BCA Panneau Norex isocyanurate 4" (chambre froide)	24 600,00 \$
BCA Soprema Système bi-couche	20 970,00 \$
BCA Boîte pour mécanique 24" x 24"	10 485,00 \$
BCA Isolant sous-dalle de béton	699,00 \$
BCA Écoutille de toiture	1 631,00 \$
BCA Nouvelle corniche haute	3 588,20 \$
BCA Moullurage de fenestres	1 398,00 \$
DIVISION 8 PORTES ET FENÊTRES	51 581,00 \$
BCA Porte simple en acier	15 000,00 \$
BCA Fenêtre en PVC	20 038,00 \$
BCA Mur-rideau	9 320,00 \$
BCA porte ext aluminium	1 864,00 \$
BCA porte ext aluminium	1 864,00 \$
BCA porte extérieur acier	3 495,00 \$
DIVISION 9 FINITION	155 628,39 \$
BCA Cloison sèche (C2 et C3)	41 760,00 \$
BCA Nouveau mur extérieur	7 796,18 \$
BCA Cloison extérieur (1 rang de gypse 5/8" type "x")	27 680,40 \$

BUDGET TOTAL	2 007 476,08 \$
BCA Protection coupe-feu des colonnes	5 825,00 \$
BCA 2 rang de gypse type X,5/8", incluant joints (DRF 1H) à la structure	16 382,81 \$
BCA Carreaux de céramique, plancher (carreau à 4,00\$)	1 495,00 \$
BCA Revêtement Agro-115 .090" collé sur panneau de CP	18 750,00 \$
BCA Revêtement de sol salle à déchets	21 500,00 \$
BCA Revêtement de sol de type scellant époxydique	7 926,00 \$
BCA Peinture intérieure 3 couches au mur, locaux ville	6 513,00 \$
DIVISION 10 PRODUITS SPÉCIAUX	5 000,00 \$
BCA Accessoire de toilette handicapé	5 000,00 \$
DIVISION 12 - AMEUBLEMENT ET DÉCORATION	3 500,00 \$
BCA Grille gratte-pieds	3 500,00 \$
DIVISION 15 et 16 MÉCANIQUE / ELECTRICITÉ	580 467,00 \$
Car. Mécanique et électricité	580 467,00 \$